

**AGRICULTURES
& TERRITOIRES**
CHAMBRES D'AGRICULTURE
BRETAGNE

CRÉATION, REPRISE, TRANSMISSION

▶▶▶ Les chiffres-clés 2017



Groupama
LOIRE BRETAGNE

L'accompagnement de l'installation, notre priorité !



Danielle ÉVEN

Présidente de
la Chambre d'agriculture
des Côtes d'Armor

Présidente de la
commission stratégique
Entreprise

Comme chaque année, la chambre d'agriculture de Bretagne vous propose « Les chiffres clés de l'installation-transmission » de notre région. Ces indicateurs témoignent cette année encore de la belle dynamique de notre région. Près de 2000 porteurs de projet ont contacté les PAI de Bretagne pour construire leur projet d'installation, plus de 900 ont démarré leur projet de professionnalisation avec le dispositif d'accompagnement 3P, et environ 500 se sont installés avec les aides Dja ou de la Région.

2017 est de nouveau marquée par la diversité des projets : lait, porcs, volailles, maraîchage, viande bovine, ovins, horticulture, plantes aromatiques, cidre, bière, pain... Quelle que soit la production, le système, le profil des personnes, toutes ces entreprises, tous ces hommes et femmes, construisent la dynamique agricole de notre région.

Nous souhaitons partager ces constats, porter à connaissance les outils proposés aux porteurs de projets, futurs cédants et partenaires en matière d'installation-transmission afin que le plus grand nombre puisse en bénéficier.

Nous souhaitons partager avec vous notre ambition pour la création – reprise d'entreprise en agriculture :

- Accueillir, informer et orienter tous les porteurs de projet grâce aux PAI
- Accompagner les installations de façon personnalisée pour la réussite et l'épanouissement de ces nouveaux et nouvelles chef(fe)s d'entreprise,
- Faciliter l'accès au foncier grâce au RDI, l'accès aux aides et aux dispositifs
- Accompagner les futurs cédants pour trouver un repreneur et les aider à réussir leur transmission

En 2017, les chambres d'agriculture ont renouvelé leur labellisation et portent un dispositif d'installation renouvelé et adapté aux enjeux d'aujourd'hui : stratégie d'entreprise, approche des marchés, gestion technico-économique, gestion des risques, relations humaines ... Ce dispositif permet la confrontation des projets, l'échange entre les porteurs de projet et avec des professionnels, car nous croyons dans cette dimension collective.

Devant la diversité des projets, l'accompagnement personnalisé prend tout son sens. Nous mobilisons nos équipes pluridisciplinaires et croisons nos compétences pour que tous les porteurs de projet puissent se lancer sereinement et disposent des outils nécessaires pour des installations solides et durables.

Nous le portons comme un gage de réussite de la vie professionnelle de ces nouveaux agriculteurs.

Il est essentiel que chaque acteur de notre territoire soit sensibilisé et alerté par cet enjeu du renouvellement des générations, déterminant pour la vie de nos territoires et la dynamique économique de la Bretagne.

Les équipes des services installation – transmission de la chambre d'agriculture et moi-même vous souhaitons une bonne lecture !

SOMMAIRE

CRÉATION & REPRISE D'ENTREPRISE

Un dispositif d'accompagnement / p. 5

Le dispositif de professionnalisation
Les contacts au PAI
Les rendez-vous 3P

Chiffres de l'installation aidée / p. 6

Zoom sur 2017
Evolution sur les 8 dernières années
Evolution et répartition géographique
Le profil des nouveaux installés
Le profil des exploitations
Petits secteurs de production
Agriculture biologique
L'installation au féminin
Coûts et financement de l'installation

Coûts et financement : zoom sur le lait

Le suivi post-installation / p. 20

Dispositif de suivi et de contrôle des JA

Accompagnement des situations fragiles, reconversions et cessations / p. 20

TRANSMISSION

Infos et accompagnements / p. 23

Les outils de la transmission / p. 24

Le répertoire départ installation / p. 27

Renouvellement des générations / p. 30

CONTACTS INSTALLATION ET TRANSMISSION EN BRETAGNE / p. 31



01

**CRÉATION &
REPRISE D'ENTREPRISE**

→ L'accompagnement à la reprise ou création d'entreprise agricole

Depuis 2009, les Chambres d'agriculture et leurs partenaires proposent un accompagnement à l'installation personnalisé, pour des projets réussis, viables et vivables...



→ Accueillir - Informer - Orienter

POINT ACCUEIL INSTALLATION

0820 22 29 35

Agrément par le Préfet du 3P

Mise en œuvre du plan de professionnalisation personnalisé (4 à 6 mois)

Formation, modules 3P, dont stage 21h
Stage en exploitation ou en entreprise
Appui spécifique personnalisé

Elaboration du projet

Etude de faisabilité économique

Validation par le Préfet du 3P

Demande des aides de l'Etat/Feader

Finalisation du projet

Elaboration du plan Entreprise

Avis sur le plan Entreprise

Par la commission départementale d'orientation agricole

Décision d'attribution

par le conseil régional

Autres aides

(aides territoriales possibles, prêt d'honneur)

Conseil départemental
Communautés de communes

INSTALLATION

Suivi post-installation

Prévoir 12 à 18 mois

Délai validation 3P-date d'installation : 24 mois maxi



UN DISPOSITIF D'ACCOMPAGNEMENT

→ Le dispositif de professionnalisation : un gage de réussite

Le dispositif d'installation, porté par les Chambres d'agriculture, est la porte d'entrée pour obtenir les aides à l'installation (12 000 à 24000 € de DJA en fonction des projets). Il permet également de pouvoir bénéficier du **STATUT JA**.

Mais il s'agit avant tout d'un dispositif de professionnalisation, qui vise la montée en compétence des futurs installés pour leur donner toutes les chances de réussite.

Il permet de confronter son projet à des spécialistes, mais aussi à d'autres porteurs de projet, de l'enrichir et le consolider grâce des outils pédagogiques adaptés.

Ce dispositif, financé par l'Etat, la Région et Vivéa, propose :

- Des infos pour démarrer son projet au Point Accueil Installation,
- un rendez « projet » et « compétences » avec des conseillers spécialisés,
- un stage « 21h » sur les différentes dimensions que devront maîtriser les nouveaux chefs d'exploitation
- des formations et accompagnements en fonction des besoins

→ Les contacts aux Points Accueil Installation



Parmi les 1994 porteurs de projet ayant pris contact avec les PAI de Bretagne en 2017, on a enregistré 36 % femmes, 29 % souhaitant s'installer en agriculture biologique, 34 % avec des projets de vente directe et 15 % avec des projets de transformation, ...

	Côtes d'Armor	Finistère	Ille-et-Vilaine	Morbihan	Bretagne
Nb de contacts	499	528	550	417	1994

Contacts PAI

- **69 %** orientés vers le dispositif de professionnalisation 3P
- **19 %** en recherche de foncier, inscrits au Répertoire Départ Installation
- **18 %** se sont vu proposés des journées d'informations ou formations en émergence de projet

→ Les rendez-vous 3P (Plan de Professionnalisation Personnalisé)

Le dispositif de professionnalisation personnalisé permet d'acquérir les compétences adaptées à SON propre projet.

	Côtes d'Armor	Finistère	Ille-et-Vilaine	Morbihan	Bretagne
Nombre d'Entretiens PPP	254	248	267	196	965
Nombre de PPP agréés	210	198	215	166	789

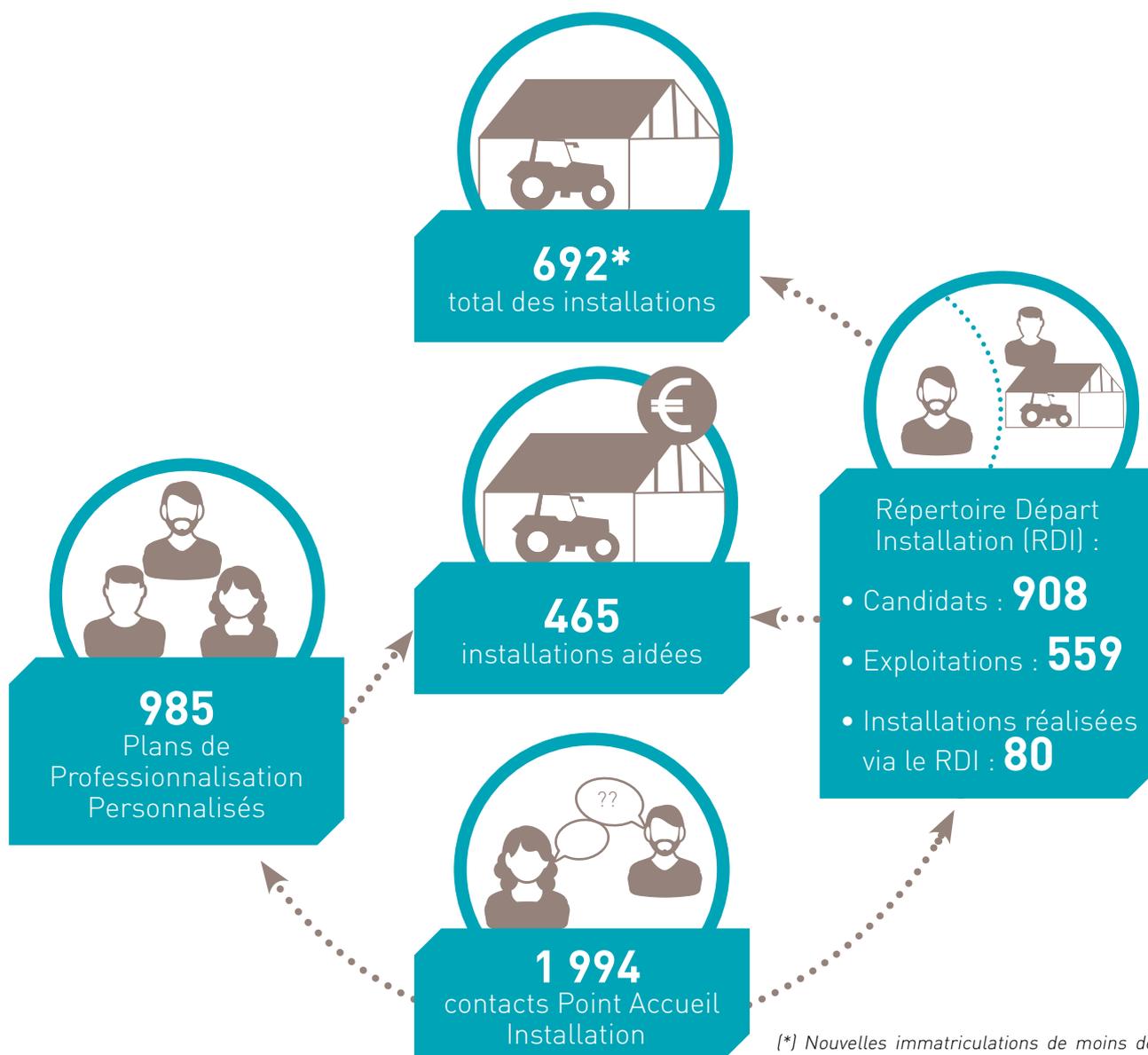
Rendez-vous 3P

- **965** porteurs de projets sont entrés dans le dispositif en 2017 avec la volonté de s'installer, dont 50 âgés de «+ de 40 ans». 570 ont finalisés leur 3P, dont 35 âgés de «+ de 40 ans».
- **985** ont pu agréer leur 3P, dont 196 sans capacité professionnelle, mais engagés dans une démarche de professionnalisation. non capacitaires]

Obtenir la capacité agricole : un diplôme de niveau IV agricole et un 3P validé

Le diplôme agricole, pour acquérir les compétences qui relèvent du métier de chef d'exploitation agricole (Bac Pro agricole, BSTA, BPREA ...) est demandé. En cas d'absence de diplôme de niveau IV mais disposant d'une expérience dans le domaine de la production agricole, il est possible d'obtenir une VAE (validation d'acquis d'expérience) ou dérogation soumise à la validation d'un 3P selon les cas.

CHIFFRES DE L'INSTALLATION AIDÉE : le zoom sur 2017



(*) Nouvelles immatriculations de moins de 40 ans (source MSA), donnée 2016, la donnée 2017 n'étant pas disponible à ce jour.

→ Évolution sur les 8 dernières années

	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Nombre de contacts Point Accueil Installation	1561	1522	1604	1623	1475	1730	1684	1994
3P agréés		738	703	714	685	648	490	789
3P validés	536	554	583	548	580	439	476	500
Nombre d'installations aidées	475	512	460	478	484	392	476	465
Nombre d'inscriptions de candidats au répertoire au 31/12	1698	1639	1602	1462	1438	1330	1070	908
Nombre d'exploitations inscrites au répertoire au 31/12	393	357	389	370	370	445	659	559
Nombre d'installations réalisées par le Répertoire	66	66	60	55	59	45	59	80
Nombre total d'installations (aidées et non aides)						744	692	

Sources : Les données sur les installations aidées sont issues de la cellule ODASEA de la Chambre d'agriculture de Bretagne. Celles sur l'emploi agricole et sur l'installation des agriculteurs de moins de 40 ans sont issues de l'Observatoire Economique et Social Régional de la MSA (Mutualité Sociale Agricole). Les indicateurs sur les caractéristiques des exploitations agricoles proviennent de la source Agreste. Tous les traitements statistiques ont été réalisés par l'Observatoire de l'Installation-Transmission « EOLOAS » des Chambres d'agriculture de Bretagne. www.eoloas.net

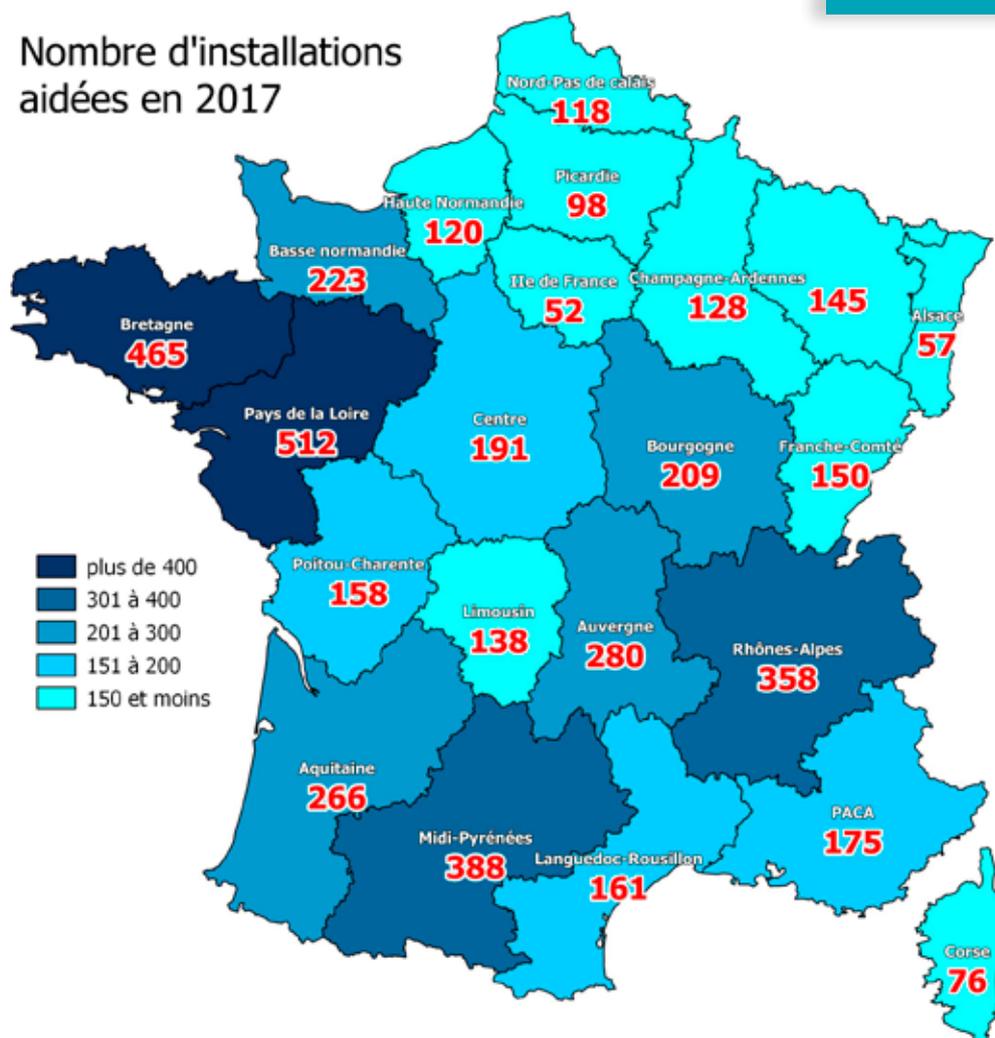
CHIFFRES DE L'INSTALLATION AIDÉE

→ Évolution et répartition géographique

2017, le maintien de la dynamique d'installation

- 2nd rang national pour la Bretagne
- 465 installations en Bretagne en 2017 (dossiers DJA agréés) contre 476 en 2016
- 4 553 installations en France en 2017 contre 4 250 en 2016

Nombre d'installations aidées en 2017



Dispositif national d'aides à l'installation



La nouvelle Loi d'avenir et la nouvelle programmation européenne ont renforcé ce dispositif DJA (Dotation Jeune Agriculteur), avec la Région comme autorité de gestion, et 80 % de part Feader.

Elles sont accordées aux jeunes agriculteurs remplissant certaines conditions réglementaires (âge, réalisation du 3P (Plan de Professionnalisation Personnalisé), capacité professionnelle, et Plan d'En-

treprise démontrant la viabilité du projet, agréé par le Préfet, validé par la Commission Permanente de la Région, sur avis de la Commission Départementale d'Orientation de l'Agriculture (CDOA).

Les aides nationales sont constituées de la Dotation Jeunes Agriculteurs (DJA), avec un montant compris entre 12 000 € et 24 000 €, en Région Bretagne.

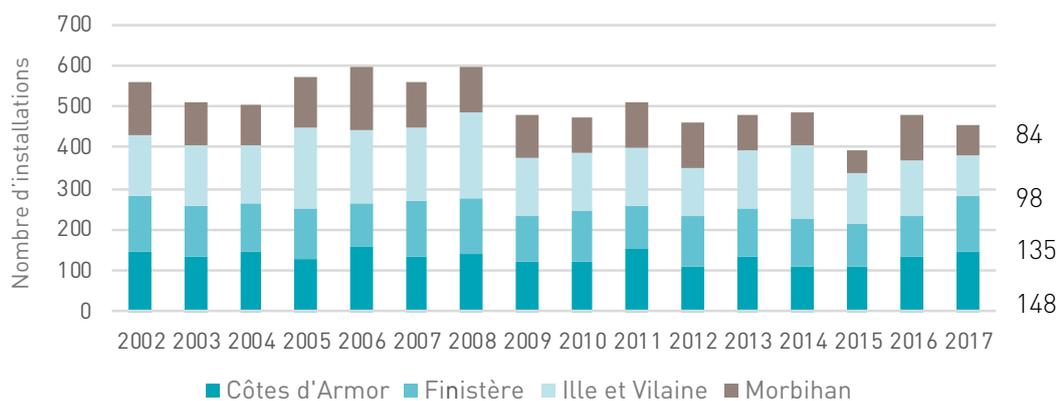
CHIFFRES DE L'INSTALLATION AIDÉE

→ Évolution et répartition géographique

- Évolution de l'installation en Bretagne

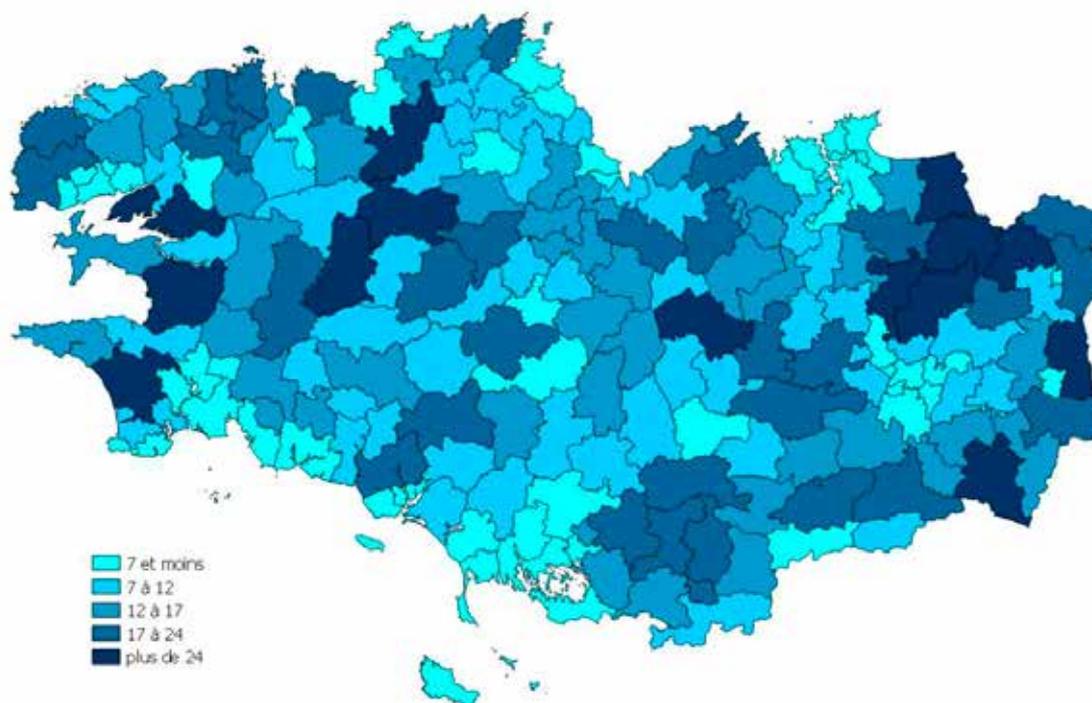
La situation est contrastée entre les départements :

- Côtes d'Armor : 148 projets agréés
- Finistère : 135 projets agréés
- Ille-et-Vilaine : 98 projets agréés
- Morbihan : 84 projets agréés



- De fortes disparités géographiques

Nombre d'installations aidées par canton entre 2013 et 2017



CHIFFRES DE L'INSTALLATION AIDÉE

→ Le profil des nouveaux installés

- Peu de disparités entre départements bretons

	Côtes d'Armor	Finistère	Ille-et-Vilaine	Morbihan	Bretagne
% de femmes	26,3 %	24,4 %	20,4 %	21,4 %	23,7 %
Age moyen	30 ans	29 ans	29,6 ans	30 ans	29,6 ans
Formation % BTSA et +	46 %	38 %	39 %	36 %	40 %
% installation HCF*	35 %	39 %	37 %	29,7 %	36,8 %
% origine non agricole	25 %	34 %	31,6 %	38 %	31,4 %

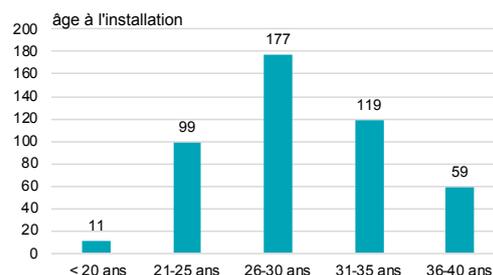
- Evolution des profils sur 5 ans en Bretagne

	2012	2013	2014	2015	2016	2017
% de femmes	28,5 %	23,2 %	22,7 %	22,4 %	24,2 %	23,7 %
Age moyen	29,6 ans	29,5 ans	29,0 ans	29,5 ans	29,9 ans	29,6 ans
Formation % BTSA et +	36 %	34 %	37 %	39 %	42 %	40 %
% installation HCF*	35 %	34 %	31,5 %	31 %	37 %	37 %
% origine non agricole	27 %	26 %	29 %	30 %	27 %	31 %

* Hors cadre Familial

Les données 2017 s'inscrivent dans les tendances. Au-delà des moyennes, on note une grande diversité de profils des porteurs de projet, avec notamment des publics très jeunes s'installant après leur BAC Pro, et des salariés agricoles en reconversion, âgés de 35 à 40 ans.

Si les données 2017 s'inscrivent dans les tendances, on peut observer une augmentation du nombre d'installations HCF, ceci dans toutes les productions, avec environ 1/3 réalisé par les fils et filles d'exploitants agricoles (issus du milieu agricole).



www.eoloas.net

L'OBSERVATOIRE DE L'INSTALLATION
ET DE LA TRANSMISSION EN AGRICULTURE



Eoloas propose à l'échelle de votre territoire, un diagnostic sur l'installation, la transmission et renouvellement des exploitations :

- un atlas cartographique
- un tableau de bord comportant des fiches statistiques et des fiches d'analyse.

*Egalement disponibles : des études, des outils...
qui pourront être adaptés à vos enjeux de territoire.*

Un outil des Chambres d'agriculture

Témoignage

La formation au service des chef(fes) d'entreprise de demain

Développer son autonomie de décision, anticiper, prévoir, innover, préparer l'avenir en optimisant ses chances de réussite, avoir la bonne information, les bons conseils, pouvoir échanger entre pairs...

Devenir et rester un chef d'entreprise professionnel passe par l'acquisition et la mise à jour de compétences. C'est ce que propose la Chambre d'agriculture de Bretagne, labellisée centre d'élaboration des 3P (Plans de Professionnalisation Personnalisé) dans le cadre du dispositif d'accompagnement à l'installation.

Marina Maussion

Agricultrice à Saint-Armel (35)

Marina Maussion est installée en tant que chef d'exploitation, depuis octobre 2017 en EARL avec son conjoint à Saint-Armel, sur une exploitation avicole avec cinq poulaillers de Janzé.



Après plusieurs années en tant que gérante d'un magasin de vêtements, elle a décidé de se reconverter et de s'installer en tant que chef d'exploitation. Elle a décidé de se faire accompagner et de réaliser un plan de professionnalisation personnalisé (PPP). Elle témoigne : «Commencer par «le 21 heures», la formation sur la «création – reprise d'entreprise agricole», m'a permis de comprendre les rouages de l'agriculture et de me rassurer sur mon projet... Je ne connaissais pas grand-chose au secteur, si ce n'est à travers mon conjoint qui s'était installé deux ans auparavant. Les échanges avec d'autres m'ont beaucoup apporté. Leur expliquer mon projet m'a permis aussi d'en vérifier la cohérence.» Marina a ensuite participé aux formations qui permettent de chiffrer son projet : le calcul de la marge brute et du revenu disponible. «J'ai compris ce que mon projet était capable de dégager financièrement, au-delà de la forme, je me suis approprié les chiffres, le fond de mon projet. Même si je partageais des choses avec mon conjoint, auparavant, je ne saisisais pas tout... J'ai aussi fait la remise à niveau gestion avec deux journées à la chambre et le reste à distance, ce qui m'a évité de prendre trop de jours car j'avais encore mon emploi. C'était tout simplement génial et indispensable. Aujourd'hui, quand je parle avec mon comptable et conseiller de gestion, je comprends tout !» Elle rajoute «Ce que j'ai aussi retenu, ce sont les mises en garde notamment sur le temps de travail. Le discours des intervenants n'est pas de faire peur mais d'alerter. Je l'ai vécu avec l'installation de mon mari, qui était noyé sous le travail. Aujourd'hui, nous avons mieux pris cela en compte, les formations nous remettent les pieds sur terre.»

Témoignage recueilli par Valérie Lavorel,
Conseillère installation – compétences chambres d'agriculture de Bretagne

Laurent Le Pape

Agriculteur à Beuzec Cap Sizun (29)

Laurent Le Pape est installé en production laitière et livre depuis quelques semaines du lait biologique. Il est catégorique



«Sans la formation, rien n'aurait été possible.» Depuis son installation, Laurent s'inscrit chaque année à quelques sessions. C'est, avec le groupe lait du comité de développement du pays de Quimper, qu'il s'est rendu compte de la multiplicité des systèmes possibles. En confrontant ses résultats économiques à ceux des membres du groupe, il a pris conscience des coûts de production et de ses marges de manœuvre. En 2009, la trésorerie se tend avec la crise du lait. La formation «Prévoir son résultat, suivre sa trésorerie» arrive au bon moment et permet de fixer le cap de la réduction des dépenses opérationnelles. Ensuite, des formations sur l'autonomie alimentaire ont progressivement permis de réduire les achats de concentrés et les surfaces en maïs. «En groupe, nous avons travaillé sur comment produire du lait rentable avec l'outil «bouteille de lait». Cela m'a rassuré : Ce n'est pas le volume qui fait le revenu, c'est la marge dégagée !» .

En 2015, après une intense période de réflexion et la réalisation d'un pass bio conversion*, Laurent décide de convertir sa ferme à l'agriculture biologique. «C'est comme être au bord du précipice avant un saut à l'élastique. La formation «Conforter sa conversion à l'agriculture biologique» proposée par la chambre d'agriculture avec d'autres «récents convertis» a été ma sécurité.» Avec une quinzaine d'éleveurs, Laurent a partagé les mêmes préoccupations, approfondi la connaissance du cahier des charges, découvert des exploitations bio performantes et pu disposer de références technico-économiques fiables. Un réseau se constitue au fil des rencontres. Entre deux dates, il est toujours possible de joindre l'animatrice ou un collègue. Laurent témoigne: «Cette formation a facilité ma conversion. Cela m'a permis de relativiser mes problèmes. Je ne me sentais plus seul à me poser des questions.» Il conclut en riant «La formation, ça devrait être obligatoire !»

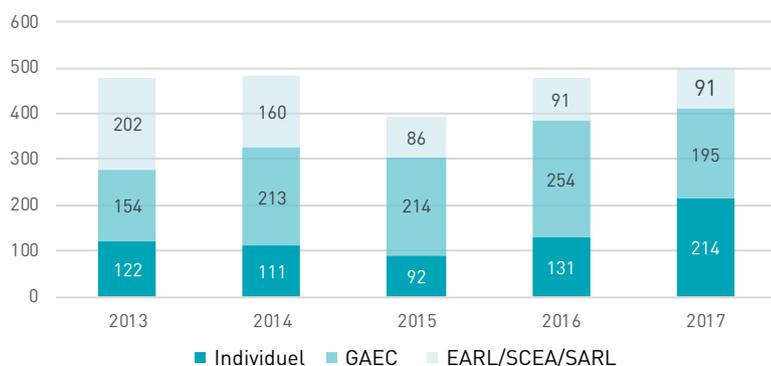
Témoignage recueilli par Isabelle Pailler
Conseillère lait, chambres d'agriculture de Bretagne

Source : Terra n°12 Janvier 2018

CHIFFRES DE L'INSTALLATION AIDÉE

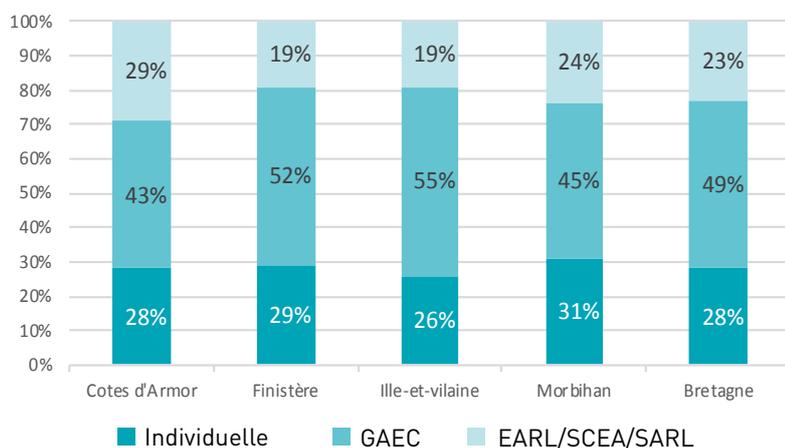
→ Le profil des exploitations

• Evolution de la forme juridique

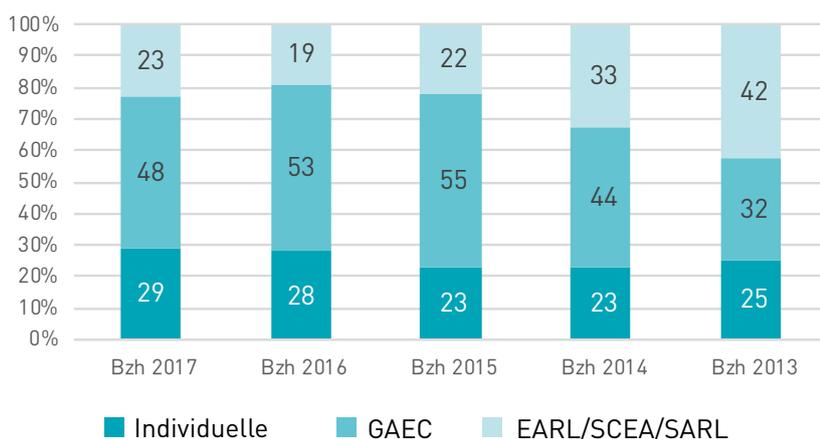


Avec à présent environ 4 installations sur 5 en sociétés, l'agriculture est de plus en plus proche du monde de l'entreprise.

• Formes juridiques dans les départements



En 2017, 49% des porteurs de projet se sont installés en GAEC, 28% en individuel avec une disparité en fonction des départements.



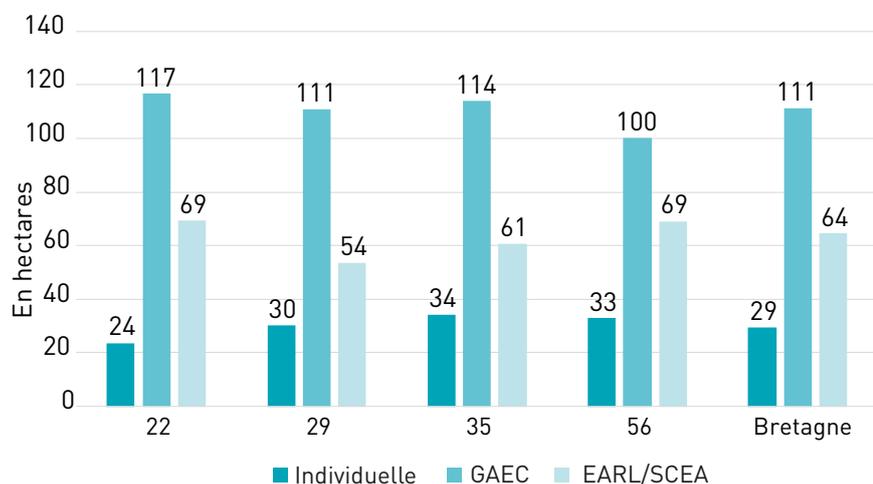
85% de projets de reprise : une spécificité de l'agriculture

Sur les 465 projets d'installation, **85 % sont des projets de reprises** d'exploitations existantes. C'est une spécificité de l'agriculture et une installation est avant tout une transmission. Notons cependant que 15 %, soit 69 projets sont le fait de création d'entreprise et d'activités.

CHIFFRES DE L'INSTALLATION AIDÉE

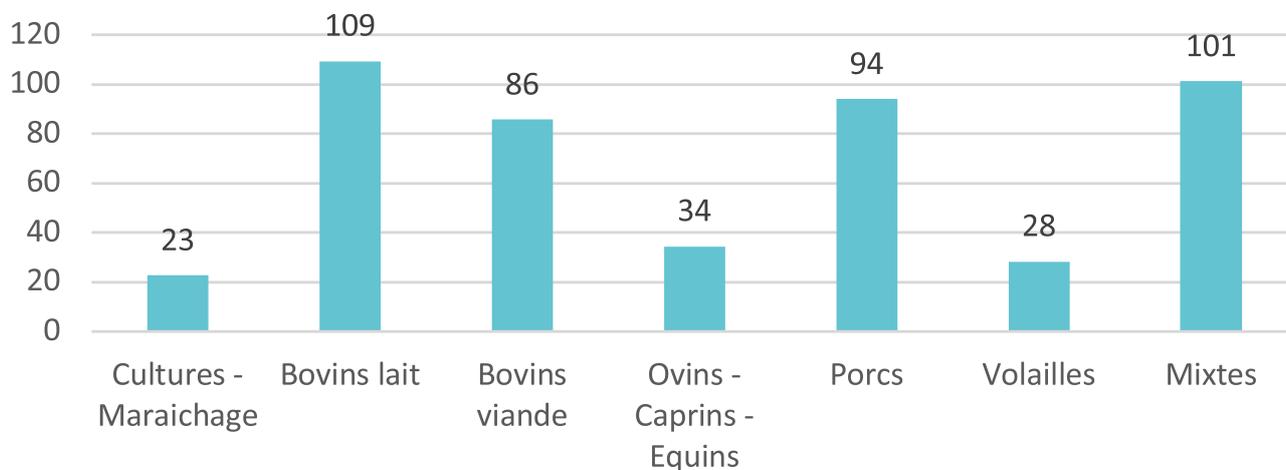
→ Le profil des exploitations

- La SAU : une confirmation des tendances en 2017



Moyenne de la SAU des projets d'installation : 77 ha en 2017. Cette moyenne est plus faible que les années précédentes (85 ha), en lien avec une forte proportion de projets hors sols (porcs, volailles) et le maintien des petits projets à haute valeur ajoutée. Cette moyenne recouvre de fortes diversités, fonction des productions et des systèmes.

- La SAU : une diminution de la moyenne en 2017 (moyenne : 77 ha)

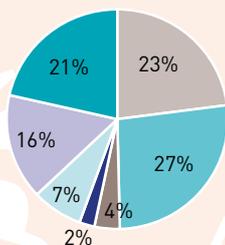


CHIFFRES DE L'INSTALLATION AIDÉE

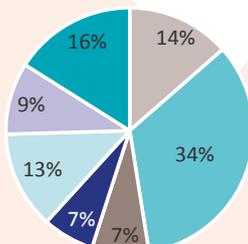
→ Le profil des exploitations

- Productions : une large palette de projets

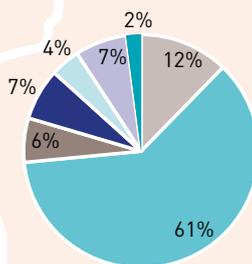
Finistère



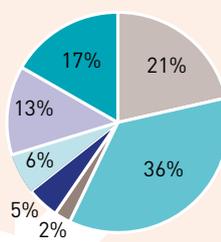
Côtes d'Armor



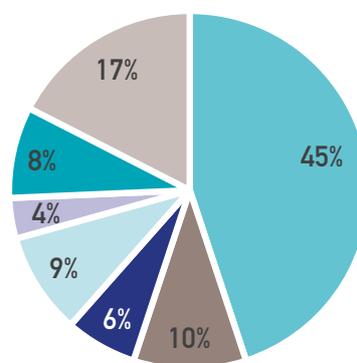
Ille-et-Vilaine



Morbihan



Bretagne



Légumes - Cultures - Autres productions végétales (maraîchage, verger, horticulture...)



Bovins lait



Bovins viande



Autres élevages (Ovins, Equins, Caprins...)



Porcs



Volailles



Mixtes

La production laitière la plus représentée

Les installations en **production laitière spécialisée**, avec 35 % des installations en Bretagne, restent majoritaires.

Les installations en **production hors sol** sont bien représentées en 2017 avec 19 % (14 % en 2016). Notons également, un **maintien du taux de projets hors grandes filières** : maraîchage, ovins, caprins, équins, ostréiculture... et productions diverses avec 22 %.



CHIFFRES DE L'INSTALLATION AIDÉE

→ Petits secteurs de production

		Côtes d'Armor	Finistère	Ille-et-Vilaine	Morbihan	Bretagne
Projets / petits secteurs de production	Total	35	35	19	19	108
	En %	23%	26%	19%	23%	22%
Projets Vente directe	Total	34	26	22	27	109
	En %	23 %	19 %	22 %	32 %	23 %
Projets de transformation	Total	17	9	13	11	50
	En %	11 %	7 %	13 %	13 %	11 %

• 22% de projets dans des petits secteurs de production

Parmi les 465 installations aidées en 2017, **22 %** soit 108 projets concernent ce type de productions, devenues plus ou moins « courantes » sur notre territoire.

Il s'agit d'élevages ovins, caprins, équins, conchyliculture, apiculture, escargots,... en production animale et en production de maraîchage, pépinières, serres, vergers, fruits rouges, plantes aromatiques, plantes médicinales, champignons, fleurs,... développés en filières courtes ou longues.

Evolution du nombre de projets d'installation dans ces secteurs

2017 → 22 %	2013 → 20 %
2016 → 20 %	2011 → 18 %
2015 → 22 %	2010 → 14 %
2014 → 23 %	

• 23% des projets en circuits courts

En 2017 on remarque que de nombreux porteurs de projets sont en recherche d'**une forte valeur ajoutée** (transformation et vente directe, accueil...) dans les productions traditionnelles comme dans des productions plus diversifiées.

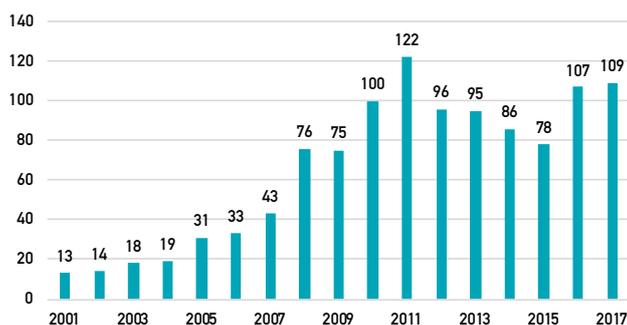
Parmi les 465 installations aidées en 2017 :

- 23 % (109 projets) ont développé une activité de vente directe, et / ou
- 11 % (50 projets) ont développé une activité de transformation,

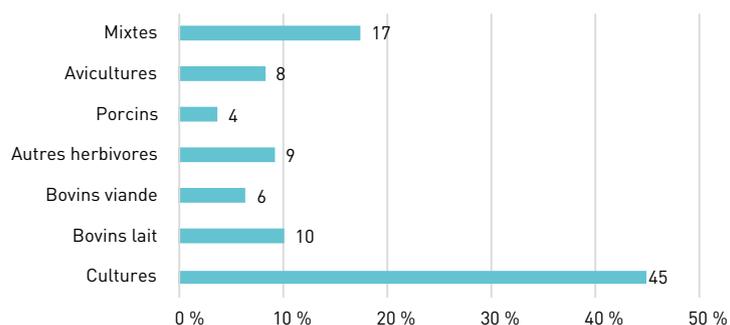
Qui sont les porteurs de ces projets en circuits courts ?

- **33 %** sont des femmes
- **56 %** installés hors cadre familial
- **61 %** non issus du milieu agricole
- **71 %** installés en agriculture biologique
- **41 %** créent leur entreprise

Evolution du nombre d'installation



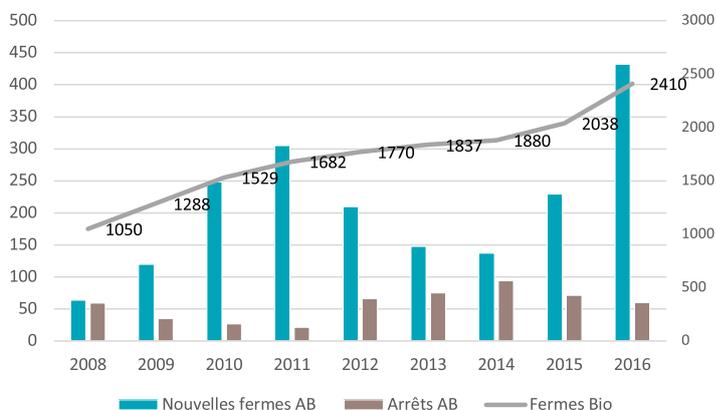
Nombre de projets en vente directe



CHIFFRES DE L'INSTALLATION AIDÉE

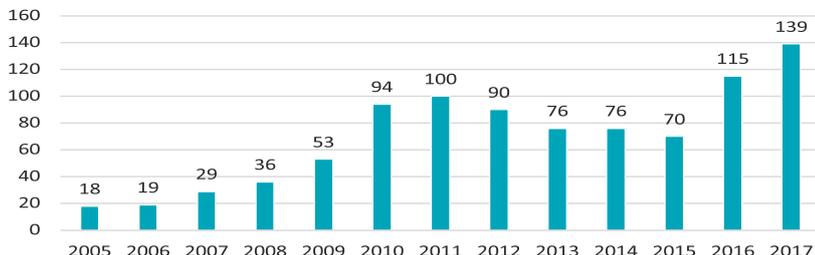
→ Agriculture biologique

• La dynamique BIO en Bretagne

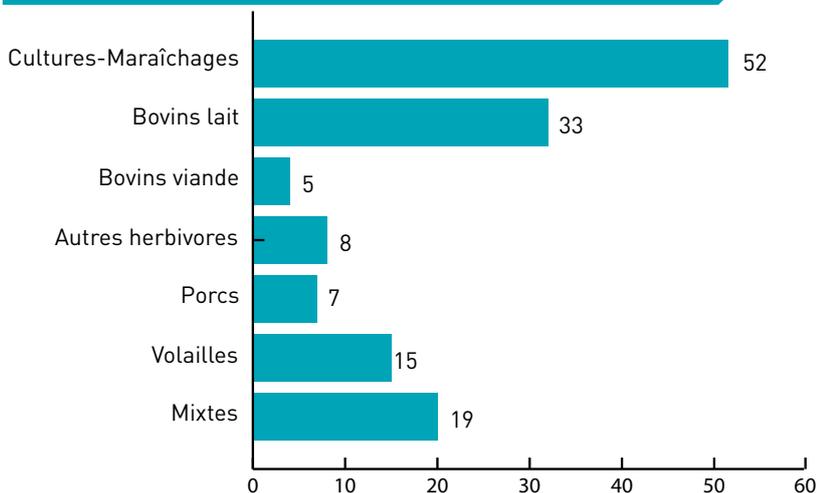


Source : Observatoire de la FRAB

• 139 installations aidées en agriculture biologique en 2017



Nombre de projets bio par production principale



La Bretagne arrive en 6^è position des régions en nombre d'exploitations. Début 2018, le nombre de fermes engagées en bio s'élève à 2730 avec 383 nouvelles fermes sur 2017 et un chiffre record de 139 installations bio aidées soit 30% des installations aidées. Les projets en lait et en légume arrivent toujours en tête mais désormais, toutes les productions sont concernées par la dynamique de conversions [grandes cultures, porcs, volailles...]

Chiffres clés :

- 139 installations
- 30 % des installations aidées en Bretagne
- Côtes d'Armor : 40 installations
- Finistère : 32 installations
- Ille-et-Vilaine : 27 installations
- Morbihan : 40 installations
- 64 reprises
- 75 projets de conversion au moment de l'installation

Qui sont les porteurs de ces projets en agriculture bio ?

- 30 % sont des femmes
- en moyenne âgés de 31,3 ans
- 48 % installés hors cadre familial
- 46 % non issus du milieu agricole
- 33 % en projet de création d'activité
- 55 % avec vente en circuit court
- 26 % avec atelier de transformation

CHIFFRES DE L'INSTALLATION AIDÉE

→ Agriculture biologique

• Réussir sa conversion

Pour réussir sa conversion, il est nécessaire de murir son projet et de ne pas brûler certaines étapes. Pour s'y préparer de nombreux outils sont disponibles pour les producteurs.

LE PASS'BIO : un dispositif d'accompagnement

Le pass'bio financé par le conseil régional se décline en 2 versions

- Le pass'bio diagnostic : étude de faisabilité d'une conversion à l'AB
- Le pass'bio suivi : appui technique pour conforter les conversions engagées

CONTACT : Initiative Bio Bretagne - Tél : 02 99 54 03 23
maryline.le.ruyet@bio-bretagne-ibb.fr

Capbio-infos : une newsletter gratuite

L'équipe bio des Chambres d'agriculture de Bretagne publie une lettre d'information trimestrielle sur l'actualité de la bio. Vous y trouverez des informations techniques, économiques, des témoignages de producteurs et de groupes, des infos filières... Sont publiés également les résultats des travaux de recherche.

CONTACT : le conseiller bio de votre chambre départementale (cf. encadré).

Les aides bio

Pour la période 2015-2020, les aides à l'agriculture biologique réintègrent le second pilier de la PAC. En Bretagne, elles sont ouvertes à l'ensemble du territoire. Ce soutien à l'agriculture biologique se décline en deux mesures : CAB (aide à la conversion en AB) et MAB (aide au maintien en AB). En Bretagne, le plafond annuel de la CAB est de 20 000 €, celui de la MAB de 12 000 €.

PCA EA

Les soutiens aux investissements régionalisés via les Plans de Compétitivité et d'Adaptation des Exploitations agricoles (PCA EA) fonctionnent dans le cadre d'appels à projet. Toutes les informations et les documents à télécharger (arrêté, formulaire, et selon le dispositif séparément la liste des dépenses éligibles et les grilles de sélection) sont disponibles sur le site Internet europe.bzh (rubrique fonds européens / FEADER).

PLUS D'INFOS auprès de votre conseiller bio

Nouveau :

www.produirebioenbretagne.fr

Lancé en mars 2017 et co-animé par les Chambres d'agriculture de Bretagne et la FRAB, le portail internet « produirebioenbretagne.fr » donne un premier niveau d'information sur la réglementation et sur les dispositifs d'accompagnement. Il présente de nombreux témoignages de producteurs ayant franchi le cap de la conversion et aussi des actualités sur la conversion. L'outil s'adresse particulièrement aux producteurs qui s'interrogent sur l'intérêt d'un passage vers la bio et aux conseillers non spécialisés accompagnant ces producteurs.

Vos conseillers bio dans les Chambres d'agriculture

- **Côtes d'Armor** : Sarah Bascou
02 96 46 20 92
sarah.bascou@bretagne.chambagri.fr
- **Finistère** : Isabelle Pailler
02 98 88 97 60
isabelle.pailler@bretagne.chambagri.fr
- **Ille-et-Vilaine** : Soazig Perche
02 23 48 27 10
soazig.perche@bretagne.chambagri.fr
- **Morbihan** : Christèle Burel
02 97 46 22 36
christele.burel@bretagne.chambagri.fr
- **Région** : Anne Audoin
02 23 48 27 95
anne.audoin@bretagne.chambagri.fr

CHIFFRES DE L'INSTALLATION AIDÉE

→ L'installation au féminin

En Bretagne en 2017, seules 23,7 % des installations de porteurs de projets sont réalisées par des femmes. Si cette proportion fluctue légèrement en fonction des politiques d'attribution laitière (installations des conjointes à cette occasion) et du nombre de petits projets de créations à haute valeur ajoutée, elle reste relativement stable au fil des années.

- **Avant de s'installer, les femmes ont plus souvent que les hommes un emploi non-agricole**

Elles s'installent en moyenne à 31,5 ans, pour 29 pour les hommes. La majorité des hommes étaient salariés du secteur agricole ou para agricole avant de s'installer : 63 % d'entre eux en 2017, contre 50 % des femmes. Elles étaient souvent en emploi dans un secteur non agricole ou demandeuses d'emploi.

- **De manière traditionnelle, une grande partie des installations réalisées par les femmes se fait en production laitière**

Les femmes s'installent majoritairement en production laitière, avec 34 % en 2017. Cette année, les productions choisies par les hommes et femmes sont peu différentes, avec malgré tout un attrait qui reste important pour la filière équestre, ovins-caprins avec 12 % contre 3 % pour les hommes, et un attrait moindre pour la filière porc avec 3 % pour les femmes contre 10 % pour les hommes.

Chiffres clés :

- **23,7 %** des installations réalisées par des femmes
- **31,5 ans** : l'âge moyen de leur installation
- **41 %** des femmes s'installent en production laitière

Egalité / Parité

Les femmes s'installent aujourd'hui par choix, elles deviennent chef d'entreprise après avoir été accompagnées pour assurer pleinement leurs responsabilités. Elles doivent trouver leur place au sein de l'exploitation et développer les compétences acquises lors de leurs formations. Leur projet d'installation est souvent très sécurisé. En effet, la principale difficulté rencontrée par les femmes est l'accessibilité aux capitaux. Une fois installées, la mise en place d'outils ergonomiques assure un confort de travail pour ces femmes.

Témoignage

LICENCE PRO AGRIMANAGER

Une très bonne préparation à l'installation

C'est fait. Depuis janvier, Esla -23 ans- est agricultrice, installée en Gaec avec son père sur une ferme laitière à Baudreville (50). Elle a fait le grand saut, mais pas n'importe comment. Déjà titulaire d'un Bac S, d'un BTS européen productions animales (avec un an d'études en Angleterre), elle voulait être encore plus sûre de ses compétences. Sur les aspects gestion-comptabilité-stratégie, elle avait -dit-elle- «l'impression d'un gros manque» qu'elle a comblé en optant pour une licence pro Agrimanager, dispensée par les chambres d'agriculture de Bretagne à Pontivy. 14 mois de formation pour se préparer encore mieux à sa future installation et «trouver le recul» nécessaire sur son projet. Et elle ne regrette pas. «C'est une très bonne préparation à l'installation» qu'elle a mis à profit en réalisant la partie pratique de sa formation sur sa future exploitation.

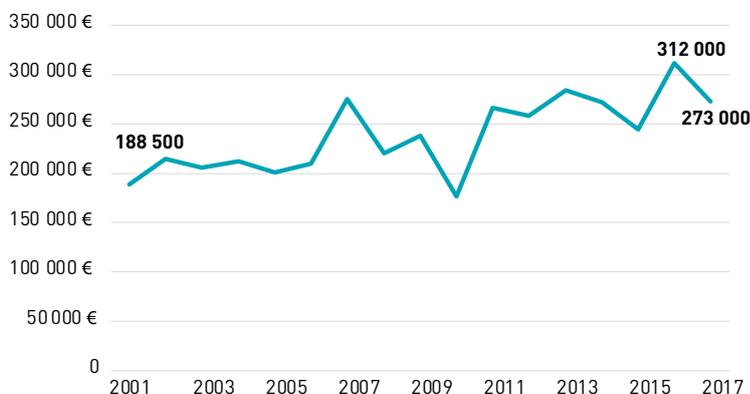
Paul Jégat – Terra – 28 avril 2017



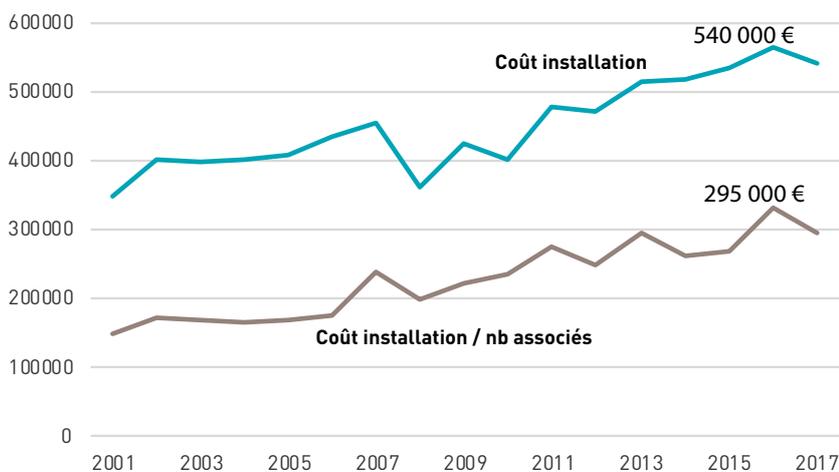
CHIFFRES DE L'INSTALLATION AIDÉE

→ Coûts* et financements de l'installation

• Le coût de l'installation individuelle (133 projets en 2017)



• L'évolution du coût de l'installation



* Que prend-on en compte dans le coût ?

On considère dans le coût de l'installation ou de la reprise, le montant de reprise du JA et les investissements réalisés dans les 5 années qui suivent son installation.

Notons que les approches du coût sont difficilement comparables entre « installation individuel » (reprise des bâtiments, du foncier, du matériel, du cheptel) et « installation sociétaire » (achat de parts sociales avec ou sans apport de moyens de productions).

On parlera, dans ce dernier cas, de « capital mis en œuvre ». La reprise, beaucoup plus progressive, est alors plus difficile à appréhender.

Chiffres-clés

• Montant moyen d'une installation : **273 000 €**

• En 2017, le **coût de l'installation diminue légèrement** avec une grande variabilité en fonction des productions et de la taille de l'outil repris.



Les prêts d'honneur, un coup de pouce pour le financement des projets

Les bonnes raisons de solliciter un Prêt d'honneur agricole ?

- Renforcer les fonds propres dans le cadre de la reprise d'exploitation agricole.
- Conforter l'apport personnel et faciliter l'accès aux crédits bancaires.

Conditions à remplir :

- Etre candidat pour un projet d'installation en production porcine ou bovine (vaches allaitantes, veaux de boucherie), volailles, serres
- Suivre la démarche de professionnalisation proposée par le dispositif 3P
- Solliciter les aides JA ou SIA pour votre installation

C'est quoi ?

Prêt personnel de 20 000 à 50 000 € pour une durée de 60 mois (différé possible jusque 36 mois).

Financeurs : Région Bretagne et Caisse des dépôts.

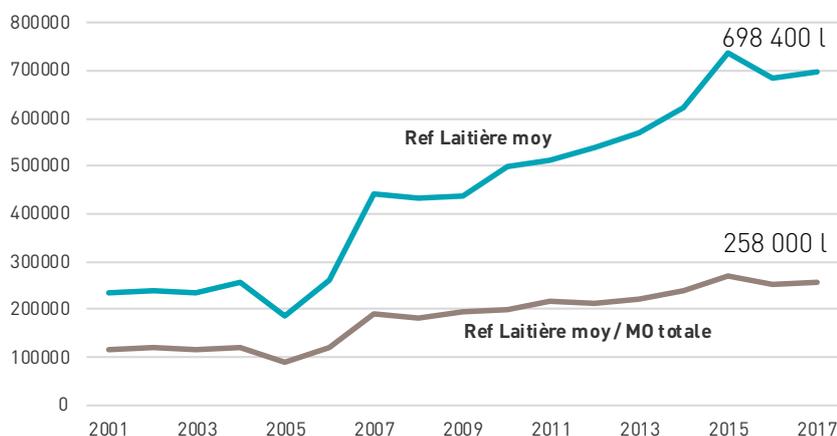
Animation : Initiative Bretagne

Retrait du dossier auprès de votre conseiller Installation des Chambres d'agriculture de Bretagne.

CHIFFRES DE L'INSTALLATION AIDÉE

→ Coûts et financements : zoom sur le lait

• L'évolution des références laitières à l'installation



Chiffres-clés

- Référence moyenne : 698 400 l, soit 286 500 l / associé
- Avec l'arrêt des quotas, l'augmentation de la taille des projets d'installation en Lait a été observée, comme le montrent les courbes ci-contre. On note malgré tout un léger infléchissement depuis 2016.
- Coût moyen d'une installation en lait de l'ordre de **607 000 €**.

Étude

Lorsqu'on observe les **204 installations en lait** de 2017, la référence moyenne est de 698 400 l, soit 286 500 l / associé, un coût moyen (reprise + investissement prévisionnel sur 4 ans) de l'ordre de 607 000 €.

La productivité est en moyenne 7 600 l / VL.

Et le coût de reprise est important avec un coût de l'ordre de 0.87 €/l (0,95 en 2016, 0.85 en 2015, 0.82 €/l en 2014).

En effet, pour mémoire, une étude réalisée en 2015 dans le Finistère par le CERFRANCE et la

Chambre d'agriculture, nous donnait quelques références sur les différentes valeurs des exploitations laitières finistériennes, avec des valeurs calculées :

- sur la méthode de rentabilité passée, de l'ordre de 0,75 €/l,
- sur la méthode de capacité de remboursement, de l'ordre de 0,77 €/l,
- sur la méthode patrimoniale, de l'ordre de 0,96 €/l.

	2017	2016	2015	2014
Nombre	204	260	225	200
Référence moyenne	698 400 L	684 800 l	737 500 l	623 000 l
Référence moyenne /associé	286 500 L	287 800 l	303 000 l	265 000 l
Référence moyenne /MO totale	258 000 L	254 000 l	269 000 l	239 600 l
Coût moyen	607 000 €	650 000 €	628 000 €	510 000 €
Coût moyen / associé	223 000 €	282 600 €	258 200 €	217 000 v
SAU	114 ha	111 ha	113 ha	102 ha
Nombre Vaches Laitières	92 VL	89 VL	89 VL	79 VL

LE SUIVI POST-INSTALLATION

→ Le maintien d'un dispositif de suivi et de contrôle

Pour les jeunes agriculteurs ayant bénéficié des aides à l'installation des Jeunes Agriculteurs, une procédure de suivi et de contrôle fixée par les textes réglementaires précise que chaque jeune :

- doit informer l'administration (DDTM) de toute modification de son projet d'installation par rapport au contenu de son PDE au cours des 4 premières années d'activité au moyen d'une fiche annuelle de suivi (cf ci-après).

- Sera soumis au cours de la 6ème année d'installation à un contrôle administratif visant à vérifier qu'il a bien respecté les engagements qu'il avait souscrits (assujettissement à la TVA, tenue d'une comptabilité gestion, qualité d'agriculteur à titre principal, viabilité de l'exploitation, etc.)

→ Un suivi propose par les Chambres d'agriculture

Lors du suivi post installation les conseillers des Chambres d'agriculture :

- proposent un accompagnement technico-économique aux porteurs de projet, notamment dans le cadre de projets diversifiés, innovants, ou d'installations « hors cadre familial »
- sécurisent les installations par un suivi économique et financier
- repèrent et orientent les agriculteurs en difficulté
- proposent des conseils spécifiques adaptés.
- peuvent assister les jeunes pour remplir leurs obligations réglementaires

ACCOMPAGNEMENT DES SITUATIONS FRAGILES, RECONVERSIONS ET CESSATIONS

Les Chambres d'agriculture accompagnent les agriculteurs qui rencontrent des difficultés d'ordre économique, social, de santé... ou en réflexion de reconversion professionnelle.

Elles proposent, en lien avec l'ensemble des Organisations Professionnelles Agricoles, de :

- détecter les publics rencontrant des difficultés dans le cadre d'actions individuelles ou territoriales,
- aider les agriculteurs dans leurs démarches : accueil, informations sur les dispositifs et accompagnements, orientations vers les partenaires (MSA, Conseil départemental, Pôle Emploi, Conseil Régional, centres de formation...),
- accompagner les agriculteurs et suivre les plans d'actions personnalisés,
- orienter vers le Répertoire Départ-Installation pour favoriser la transmission à un jeune agriculteur si nécessaire....

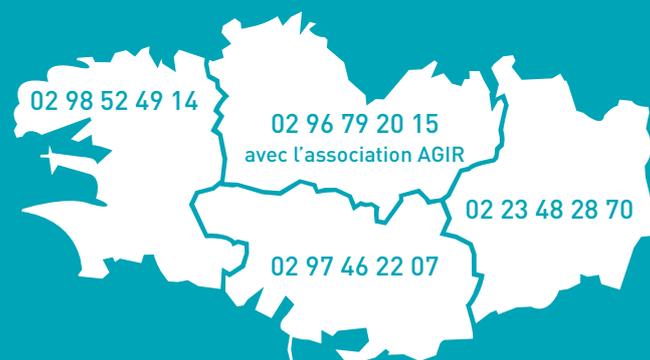
Exploitations agricoles en situation difficile : pensez aux cellules de veille !

Les Chambres d'agriculture de Bretagne coordonnent dans chaque département des cellules de veille économique et sociale pour venir en aide aux agriculteur-trices en situation difficile.

Des chartes de fonctionnement garantissent **confidentialité** et **neutralité** pour trouver des solutions aux problèmes rencontrés.

Force est de constater que dans le contexte actuel très défavorable pour la plupart des productions, les situations de difficultés sont en recrudescence.

Dans tous les cas :
NE PAS RESTER SEUL
et INTERVENIR DÈS QUE POSSIBLE.



Nos partenaires

Parents, conjoints, partenaires, administrateurs, élus, voisins, collègues... Appelez et faites que les agriculteurs contactent les cellules départementales dès que vous détectez des signes inquiétants de difficultés.



02

TRANSMISSION

réseau
transmission
en agriculture

≡ BRETAGNE ≡
0810 90 29 35

transmission-en-agriculture.com

« Lui confier les clés en toute sérénité »

Des partenaires pour vous aider à réussir
la transmission de votre exploitation

réseau
transmission
en agriculture

≡ BRETAGNE ≡
0810 90 29 35

transmission-en-agriculture.com

Accueil Réseau Transmission

- Accueillir
- Informer
- Orienter

Repérage, information et sensibilisation

Opérations repérages, dispositifs DICA, Forum transmission, sessions « demain, je transmets »

Accompagnement personnalisé

Rendez-vous transmission (Visites, analyses, conseils, plans d'actions...)

Actions collectives : formations, stages, journées d'infos...

Accompagnement Conseils-Expertise-Audit : guide de la transmission, audits transmission, évaluations, conseils juridiques et fiscaux, recherche de repreneur avec le RDI...

Aides financières : CPI, prise en charge des frais d'audit...

Point accueil installation

création
d'entreprise
en agriculture

≡ BRETAGNE ≡
**Point Accueil
Installation**
0820 22 29 35

remenceenagriculture.com

Accompagnement personnalisé

Répertoire départ installation

Accueil et accompagnement des cédans

Accueil et accompagnement des candidats

Gestion offres / demandes

Mise en relation

repertoireinstallation.com

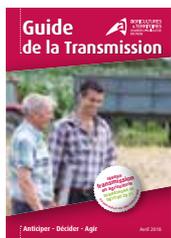
Installations / Transmissions réussies

INFOS ET ACCOMPAGNEMENTS

→ Informations

Des conseillers spécialisés sont à votre écoute aux points accueil transmission des Chambres d'agriculture, pour:

- vous informer sur la transmission,
- vous orienter vers les partenaires du Réseau transmission, en fonction de vos besoins,
- vous accompagner et vous conseiller dans cette étape complexe.



Demandez le Guide de la Transmission !

Questions-clés, informations et conseils, outils et accompagnements, témoignages, et contacts partenaires... **toutes les informations utiles pour réussir sa transmission.** Ouvrage gratuit, proposé par le **Réseau transmission**, édité par les Chambres d'agriculture de Bretagne.

- Des journées d'information :
« **Demain, je transmets...** »

Ces sessions, mises en place en partenariat avec le syndicat des Jeunes Agriculteurs et la MSA, informent les futurs cédants sur les différents aspects de la cessation d'activité, de la retraite à la transmission.

- Des « cafés transmission » organisés par le pôle INPACT

→ Accompagnements

- Des visites « Conseil transmission »



Sur l'ensemble du territoire breton, des visites d'information et de conseil sont proposées pour :

- Faire un point sur l'avancement du projet de transmission, une analyse atouts/faiblesses de l'outil et proposer un plan d'actions
- Réaliser un autodiagnostic afin d'analyser le potentiel de l'exploitation, d'envisager les scénarii possibles et de proposer un accompagnement personnalisé.
- Informer sur la transmission, sur les démarches, les outils d'aide à la transmission (Répertoire Départ Installation RDI, PIDIL, Formations cédants,...), les partenaires,...
- Informer sur les attentes des repreneurs : sur le potentiel de candidats à l'installation sur le territoire, sur la transmission possible des petites structures... En effet, de petites structures peuvent permettre l'installation d'un conjoint, voire d'un jeune agriculteur en confortant les moyens de production.

Ces visites, gratuites pour les agriculteurs, sont financées par l'Etat, dans le cadre du programme régional AITA.

- L'audit de transmission



Dispositif financé par le Conseil Régional de Bretagne.

L'audit transmission est proposé aux futurs cédants inscrits au RDI, pour faciliter la transmission de leur exploitation.

Il présente un descriptif de l'outil à transmettre, une analyse des atouts et faiblesses, des scénarios de reprise et une analyse économique de la reprenabilité. C'est un véritable outil d'aide à la décision pour le futur cédant.

- Formations



De nombreuses formations financées par Vivéa, permettent de préparer cette étape complexe, sur les volets financiers, juridiques et fiscaux mais surtout humains

- Préparer sa retraite
- Optimiser sa transmission
- Evaluer son exploitation
- Trouver un repreneur
- Trouver un associé

**Des partenaires
organisés en réseau**

réseau
transmission
en agriculture
BRETAGNE
0810 90 29 35
transmission-en-agriculture.com



**Des conseillers à votre écoute
et un site Internet**

0810 90 29 35 (prix d'un appel local)
www.transmission-en-agriculture.com

LES OUTILS DE LA TRANSMISSION

→ La DICA (Déclaration d'Intention de Cessation d'Activité Agricole)

Ce dispositif réglementaire (renforcé par la Loi d'orientation du 6 juillet 1999, et la circulaire d'avril 2001), permet de repérer les cessations d'activité entraînant la libération d'exploitations sans repreneur. Il s'agit d'une démarche déclarative réalisée par tous

les exploitants avant la retraite. En 2015, avec la Loi d'Avenir, l'envoi par la MSA passe de 2 ans à 4 ans avant l'âge légal de la retraite. Un accompagnement des futurs cédants sans successeur est proposé.

- Cette année, c'est au tour des agriculteurs nés en 1960 de recevoir leur «DICA»

Comme chaque année, les MSA adressent un formulaire DICA aux futurs retraités, soit à tous les exploitants, 3 ans avant l'âge légal de la retraite. **En 2017**, ce sont environ **1 800 futurs** cédants qui sont concernés.

Afin de favoriser la transmission et l'adaptation des exploitations pour l'installation des jeunes exploitants ou chefs d'entreprises agricoles, la Mutualité Sociale Agricole les informe qu'ils doivent impérativement déclarer :

- leur intention de cesser leur activité et la date de la cessation d'activité,
- les caractéristiques de l'exploitation,
- les modalités de transmission.

Ce dispositif réglementaire permet de repérer les cessations d'activité entraînant la libération d'exploitations viables ou à conforter.

Au-delà de la démarche administrative, il s'agit pour les futurs cédants de bénéficier d'informations et d'accompagnements dans leurs démarches, en fonction de leurs besoins



Des futurs cédants dans l'incertitude

Les intentions de cessation sont souvent marquées par l'indécision, reflétant les difficultés auxquelles sont confrontés les futurs cédants : âge et montant des retraites, conjoncture économique, reprenabilité des structures...

Un besoin d'accompagnement à la transmission qui se confirme

La demande en conseils sur les projets de transmission, les aides, la retraite, la réglementation sur les droits à produire ou la politique des structures est de plus en plus importante...

L'inscription au RDI est systématiquement proposée lorsque l'exploitation sans repreneur est susceptible d'accueillir un jeune candidat à l'installation.

LES OUTILS DE LA TRANSMISSION

→ Le Programme AITA



Le Programme d'Accompagnement de l'Installation de la Transmission en Agriculture (AITA) financé par l'Etat soutient l'installation « Hors Cadre Familial » des jeunes agriculteurs. Il propose :

- des aides directes aux exploitants pour des stages de parrainage ou des contrats de pré-installation (CPI), complétées par le Conseil Régional (Audit transmission)
- des accompagnements personnalisés : visites « Transmission », suivis post-installation...
- des opérations de communication : sessions « Demain, je m'installe... », « Demain, je transmets... », « Demain, je m'associe... », Observatoire Installation - Transmission, Guide de la transmission, Semaine de la Transmission...]
- des opérations territoriales pour favoriser l'accès au foncier aux porteurs de projet « HCF » : opérations de repérage des futurs cédants.

→ Le stage de parrainage ou contrat de pré-installation



Ce dispositif est destiné à faciliter l'installation de jeunes sans lien de parenté avec le cédant (ou le futur associé) en les accueillant comme stagiaire sur l'exploitation pendant les 3 à 12 mois précédant l'installation.

Ce stage vise à professionnaliser le futur jeune agriculteur en lui permettant de réaliser un stage rémunéré sur l'exploitation du cédant, ou dans la société dans laquelle il s'apprête à succéder à un associé qui lui cèdera tout ou partie de ses parts.

→ Les GFA : outils de financement du foncier agricole

Le GFA est un outil intéressant pour permettre le financement du foncier agricole, particulièrement lourd pour le repreneur ; mais aussi pour permettre aux cédants et propriétaires de transmettre les biens familiaux tout en permettant l'installation et évitant des situations d'indivisions complexes.

Le GFA Familial : il a vocation à faciliter la transmission du patrimoine familial et à en assurer la pérennité. Il évite les indivisions et donne au cohéritier exploitant la possibilité de poursuivre l'exploitation.

Le GFA Investisseur : généralement constitué par l'intermédiaire d'une banque ou d'un notaire, il a pour but d'apporter des capitaux tout en déchargeant les agriculteurs du poids des investissements. Le GFA acquiert les terres qu'il loue ensuite aux agriculteurs.

Le GFA mutuel : issu du syndicalisme agricole, il permet d'aider un fermier qui ne peut acquérir seul le fonds qu'il exploite.

Autres possibilités d'acquisitions collectives : SCI, SCIC...

En 2017, ce sont plus de 400 agriculteurs et 150 partenaires qui ont été mobilisés par la Semaine de la Transmission.



Conditions

En fonction de la situation professionnelle du stagiaire au moment de la demande (décret du 23/12/2002), la rémunération varie :

- Prise en charge de 0 à 652,02 €/mois par l'Etat des cotisations sociales et des frais de déplacement (sous certaines conditions),
- ARE (Allocation du Retour à l'Emploi) possible par les Pôles Emploi,
- Certains Conseils départementaux peuvent compléter ces aides.

LES OUTILS DE LA TRANSMISSION

→ Le portage foncier



Financé par la Région Bretagne et le Conseil départemental d'Ille-et-Vilaine, ce dispositif permet l'acquisition par la SAFER de quelques exploitations ou parties d'exploitations, en attente d'une installation sur un projet « durable ». Une convention a été passée avec la SAFER pour l'achat du bien. Le Conseil départemental et le Conseil régional prennent en charge les frais de stockage. Les partenaires de l'installation (PAI / RDI) recherchent les porteurs de projet et organisent l'appel à candidature.



→ Opérations territoriales en faveur de l'installation

Les Chambres d'agriculture de Bretagne proposent aux collectivités un accompagnement dans la mise en œuvre des programmes de développement local autour des enjeux démographiques (renouvellement des générations en agriculture) et d'aménagement du territoire (occupation de l'espace, paysage et gestion des friches...) : repérage anticipé des exploitations sans repreneurs, sensibilisation des futurs cédants à l'installation, diagnostics de territoires... Ces opérations, sont soutenues par le PIDIL.

• Des opérations de repérage anticipé des futurs cédants sans successeurs

Ces opérations visent à :

- **Informer et sensibiliser les acteurs autour de l'installation et de la transmission :**
 - Informer sur les problématiques rencontrées sur leur territoire (diagnostic et spécificités locales),
 - Mobiliser les acteurs, relais locaux de l'information,
 - Faire connaître les outils et dispositifs d'aides et d'accompagnement,
 - Informer sur les problématiques rencontrées sur leur territoire (diagnostic et spécificités locales).
- **Repérer** le plus en amont possible les exploitations sans repreneur connu, réaliser des enquêtes de devenir.
- **Informer**, sensibiliser les futurs cédants et leur proposer un plan d'actions sur mesure.
- Mettre en place un système de **relais locaux**.

Safer Bretagne : facilitateur de vos démarches



Au moment de la transmission, peuvent survenir :

- des désaccords avec les propriétaires pouvant remettre en cause le projet d'installation, (pensez à les associer au projet le plus en amont possible !),
- des risques de démantèlement de l'exploitation,
- des manques de capitaux au moment de la reprise,
- un décalage dans le temps entre le projet de transmission et le projet d'installation...

La Safer peut apporter des solutions avec des outils sur mesure : négociation amiable du foncier, des bâtiments d'exploitation et d'habitation ainsi que du stock, du cheptel ou du matériel ; stockage de foncier, recherche de bailleurs...

En savoir +

Contactez le chargé d'animation territorial de l'antenne Chambre d'agriculture de votre secteur.

LE RÉPERTOIRE DÉPART INSTALLATION

→ Le RDI : un accompagnement professionnel, confidentiel et gratuit

Le RDI favorise la transmission des exploitations agricoles en mettant en relation les agriculteurs cédants et les candidats à l'installation. Il s'adresse :

- aux agriculteurs sans successeur ou recherchant un associé
- aux porteurs de projets en recherche d'exploitation, de foncier et/ou d'associés.

Le conseiller spécialisé RDI peut à la demande des **futurs cédants** :

- Apporter Informations et Conseils sur la Transmission.
- Proposer des solutions pour transmettre l'outil de travail dans les meilleures conditions.
- Réaliser le bilan des atouts et faiblesses, suite à une visite de l'exploitation.
- Diffuser l'offre (www.repertoireinstallation.com, presses...) si besoin.

Le conseiller reçoit les **candidats** pour :

- Les informer sur l'installation, les démarches, les mesures d'aides...
- Apporter conseils économique, réglementaire et juridique.
- Les aider à élaborer leur projet.
- Réaliser une analyse de risques afin d'identifier les étapes à sécuriser.

Un décalage récurrent entre l'offre et la demande

908 porteurs de projet inscrits pour pour **559** exploitations au total

En 2017, **352** nouveaux candidats pour **268** nouveaux cédants inscrits

www.repertoireinstallation.com

le premier site d'annonces ! En 2017, 2 350 000 consultations des annonces « offres d'exploitation » !

La Bretagne est particulièrement dynamique, 2^e région au niveau national sur le palmarès du nombre de consultations, avec 300 000 consultations.



TRANSMETTRE avec le Répertoire Départ Installation

Vous recherchez un repreneur ou un associé, les conseillers des Chambres d'agriculture de Bretagne vous accompagnent

repertoireinstallation.com



Exploitations agricoles :
rechercher, s'associer, transmettre

LE RÉPERTOIRE DÉPART INSTALLATION

→ Le RDI en chiffres



Cédants

1 000 CONTACTS AU RÉSEAU TRANSMISSION

400 visites de futurs cédant

659 cédants en recherche de repreneur accompagnés par le RDI

291 nouvelles offres proposées en 2016

- Toujours plus de nouvelles exploitations proposées

	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Stocks au 31/12 des offres d'exploitation	393	357	389	370	361	425	659
Nouvelles offres d'exploitation	257	147	206	196	270	250	291

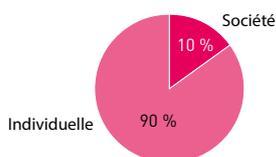
- Analyse des nouvelles offres

12 % d'offres en AB

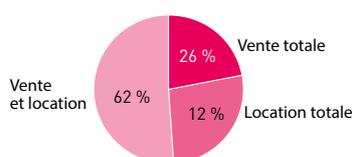
41 % avec habitat disponible

29 % de petites structures pour projets à haute valeur ajoutée

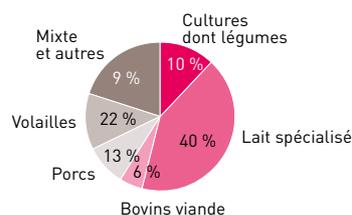
Forme juridique



Mode de transfert



Orientation principale





Candidats à la reprise

908 CANDIDATS EN RECHERCHE D'UNE EXPLOITATION

352 inscrits au RDI en 2017

80 % sont originaires de Bretagne

27 % de femmes

46 % recherchent une installation individuelle

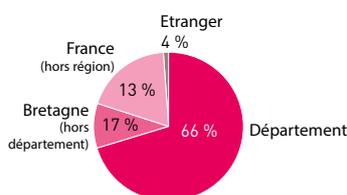
36 % recherchent une exploitation en AB

• La Bretagne attire toujours de nombreux porteurs de projets

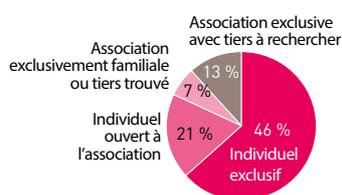
	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Nouvelles inscriptions de candidats au RDI (en recherche de foncier)	577	500	547	437	482	445	311	559
Stocks au 31/12 des inscriptions de candidats au RDI (en recherche de foncier)	1 698	1 639	1 602	1 637	1 438	1 330	1 070	291

• Analyse des nouveaux profils de candidats

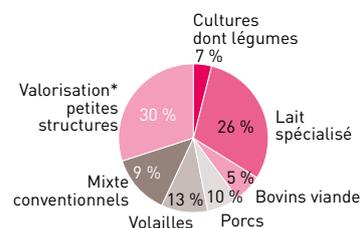
Origine des candidats



Statut recherché



Orientation principale



(* Typologie des projets souhaités : transformation des produits végétaux, transformation des produits animaux, maraîchage avec circuits courts, projets équins)

• Le RDI a accompagné 80 installations et réussi 80 mises en relation en 2017

Zoom sur les installations du RDI

- 30 % d'installations non aidées
- Installation en moyenne à 34 ans
- 33 % en production laitière
- 6 % en viande bovine
- 16 % en production de porcs
- 14 % en production de volailles
- 28 % en productions diverses : cultures, maraîchages, autres élevages (équins...)
- Ces installations ont été réalisées en moyenne après un délai d'inscription au RDI de 2 ans environ pour les cédants, comme pour les candidats.



RENOUVELLEMENT DES GÉNÉRATIONS

→ Stabilisation du taux de renouvellement : 1 installation pour près de 3 départs

Comme chaque année, nous suivons l'indicateur taux de renouvellement, c'est-à-dire, le ratio des installations sur les départs.

Les dernières données disponibles (source MSA) à ce jour sont les données 2016 :

- départs : 2 253 départs totaux, dont 423 départs de < 50 ans
- entrées : 1 199 nouvelles immatriculations totales, dont 721 nouvelles immatriculations de < 40 ans
- soit un taux Entrées < 40 ans / Départs de 32 % soit 1 installation pour 3,1 départs (pour mémoire : 34 % en 2015, 38 % en 2013, 37 % en 2012). La diminution de ce taux est essentiellement dû à l'augmentation des départs.

Restructuration, remplacement des départs par des salariés ou par une nouvelle organisation du travail... explique cette diminution globale du nombre de chefs d'exploitation, qui en 2017, est de 33 477 sur la Bretagne (34 244 en 2016, 35 244 en 2015, 35 954 en 2014, 36 443 en 2013).

CONTACTS INSTALLATION ET TRANSMISSION EN BRETAGNE



Point Accueil Installation des Côtes d'Armor

Maison de l'Agriculture - BP 10540 - 22195 Plérin
pai22@bretagne.chambagri.fr

Accueil Transmission des Côtes d'Armor

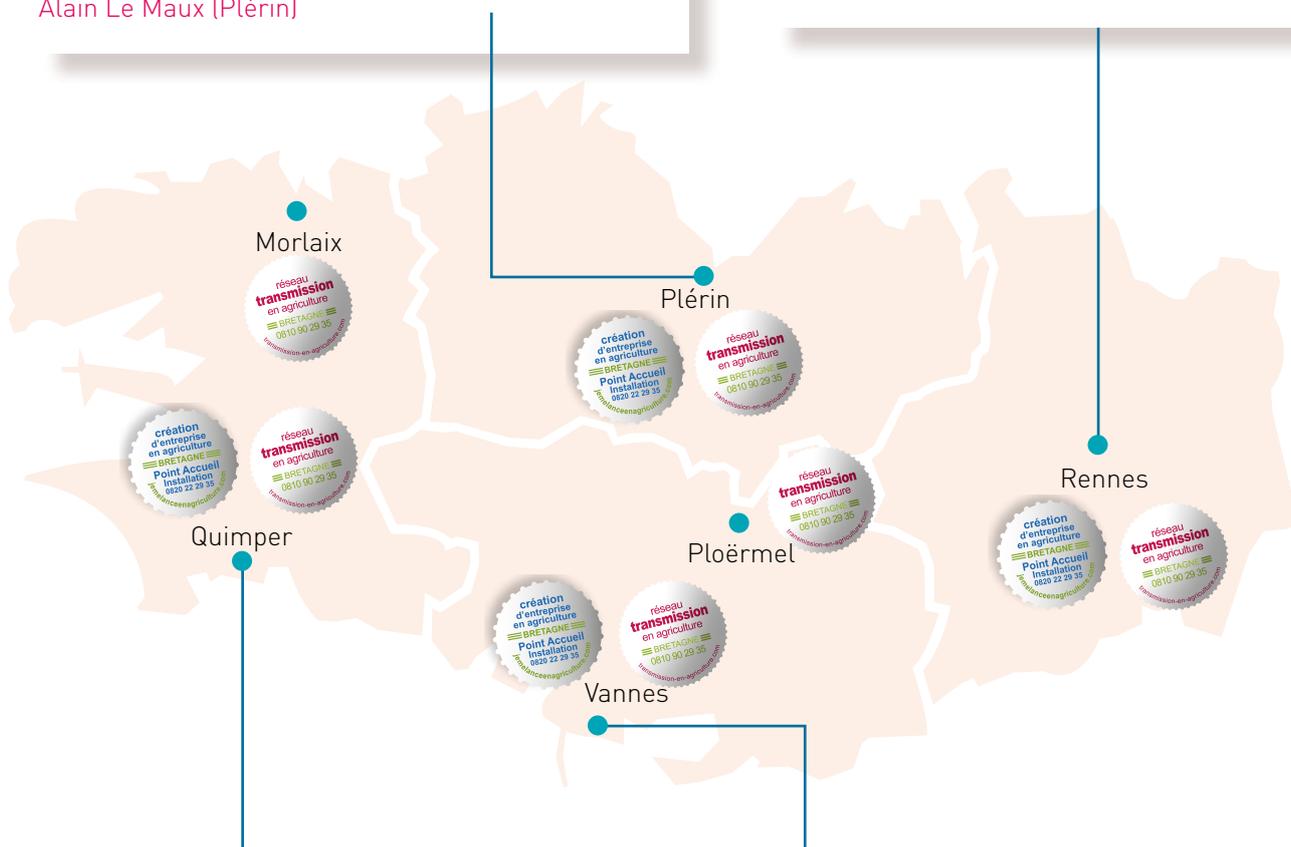
Karl Pierret (Plérin)
 Alain Le Maux (Plérin)

Point Accueil Installation d'Ille-et-Vilaine

Maison de l'Agriculture - Rue Maurice Le Lannou -
 CS 14226 - 35042 Rennes
pai35@bretagne.chambagri.fr

Accueil Transmission d'Ille-et-Vilaine

Annette HURAUULT (Rennes)
 Jean-Michel DROUIN (Rennes)



Point Accueil Installation du Finistère

2 Allée Saint-Guénolé - 29000 Quimper
pai29@bretagne.chambagri.fr

Accueil Transmission du Finistère

Sylvie FICHE (Quimper)
 Anthony FROGER (Morlaix)

Point Accueil Installation du Morbihan

Avenue du Général Borgnis Desbordes
 56006 Vannes
pai56@bretagne.chambagri.fr

Accueil Transmission du Morbihan

Rémi CASTEL (Vannes)
 Laurence CHEZE (Ploërmel)

EN VRAI, QUAND ON VIENT DE LA TERRE, ON EN COMPREND MIEUX LES RÉALITÉS.

Groupama, 1^{er} réseau*
de professionnels
sur le terrain avec
plus de 2 000 conseillers
et experts.

groupama-agri.fr

* Source : Groupama 2015. Groupama Loire Bretagne - Caisse Régionale d'Assurances Mutuelles Agricoles Bretagne-Pays de la Loire - 23, Boulevard Solférino - CS 51209 - 35012 Rennes cedex 383 844 693 RCS Rennes. Entreprise régie par le Code des Assurances et soumise à l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution - 61 rue Tailbout - 75009 Paris. Document et visuels non contractuels - Réf. Com HP AL/2016 - Crédit photo : Aurélien Chauvaud - Création : Agence Marcel, Janvier 2017.



Groupama
la vraie vie s'assure ici